REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISÈRE - ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE SAINT-SORLIN-DE-MORESTEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE A 20H00

L'an deux mil vingt-six, du mois de septembre, le 14, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicole GENIN, maire.

Présents : Nicole GENIN, Nadège MICHOUD, Patrick ELLUECQUE, Véronique JAYET-BESNARD, Monique GADEN, Gilbert BATIER, Gérard BUDIN, Pierre CUISNIER, Pierre-Yves DURAND, Marie-Alix RIOBÉ, Alexandre GIRBAL.

Excusé : Sabine HUMMEL et Michelle FAURE (donne pouvoir à Pierre-Yves DURAND).

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Véronique JAYET-BESNARD est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

I) Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil du 1er juin 2026 et de la séance du 6 juillet 2026
II) Délibérations :
1/ Budget : instauration d'un forfait par élève pour définir le budget de fournitures scolaires
2/Ressources Humaines : Mise à jour du règlement intérieur du temps de travail
3/Délégation de signature : Désignation du signataire du bail à construction du relai cynégétique de l'AICA
4/Environnement : Signature de la nouvelle convention ENS SL 319
5/Intercommunalité : Désignation des représentants – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
III) Point budgétaire
IV) Informations diverses et tour de table

Ouverture et hommage

À l'invitation de Madame la maire, une minute de silence est observée en mémoire des personnes décédées au cours de l'été.

I) Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil du 1er juin 2026 et du 6 juillet 2026

Le procès-verbal du 1er juin est approuvé après réintégration de l'intervention de Gilbert BATIER qui avait été omise. Celui du 6 juillet est approuvé sous réserve de la correction d'une erreur de transcription portant sur un nom de carrefour, dans une intervention en page 6

II) Délibérations

1/ Budget : instauration d'un forfait par élève pour définir le budget de fournitures scolaires

Nadège MICHOUD présente une évolution du financement des fournitures scolaires. L'enveloppe de 3 000 € est actuellement indépendante du nombre d'élèves. L'effectif annoncé à la rentrée est de 36 enfants. Il est proposé de fixer une dotation par élève afin d'adapter les dépenses aux effectifs et d'en améliorer le suivi.

Les échanges distinguent le montant de la dotation de la procédure d'achat. Les précommandes devront être effectuées auprès de fournisseurs référencés puis validées par la mairie. Les élus évoquent la conformité des produits, la sécurité des équipements de cour et la nécessité de mieux tenir compte des stocks existants. Le choix du contenu pédagogique des manuels est présenté comme relevant des enseignantes. Des réserves sont exprimées sur un contrôle trop intrusif de leurs choix professionnels.

Le montant de 60 € par enfant est retenu, soit 2 160 € pour 36 élèves. Il permettrait de rester dans une enveloppe de 3 000 € jusqu'à 50 élèves. La possibilité de réexaminer la dotation chaque année est évoquée. Les achats exceptionnels devront être signalés en amont ; une nouvelle délibération sera nécessaire si une adaptation des crédits l'exige. Il est rappelé que le soutien communal comprend également d'autres dépenses scolaires et une participation au Sou des écoles annoncée à 22 € par élève.

Le conseil municipal approuve le principe d'une dotation par enfant et en fixe le montant à 60 €.

Résultat du vote : adoption à l'unanimité annoncée, sans opposition ni abstention exprimée.

2/ Ressources Humaines : Mise à jour du règlement intérieur du temps de travail

Véronique JAYET-BESNARD présente la mise à jour du règlement de 2022, à la suite des observations du Trésor public. Il est indiqué que le CDG 38 a donné son aval le 7 juillet 2026. Le règlement précise les emplois concernés et les modalités des heures complémentaires et supplémentaires, notamment le dimanche, les jours fériés et la nuit.

La présentation rappelle la demande de l'employeur et l'accord de l'agent, les possibilités de repos compensateur ou d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires et les modalités de calcul figurant dans le règlement. La formalisation des interventions en soirée lors des conseils municipaux est évoquée. Une correction de rédaction est signalée. Le conseil municipal approuve le règlement ainsi présenté et corrigé.

Résultat du vote : adoption à l'unanimité annoncée, sans opposition ni abstention exprimée.

3/ Délégation de signature : Désignation du signataire du bail à construction du relai cynégétique de l'AICA

Patrick ELLUECQUE présente le projet de bail à construction sur la parcelle communale cadastrée section ZC n° 300, au profit de l'association de chasse désignée comme l'AICA. Le projet prévoit la construction d'un relais cynégétique en prolongement du parking de la route du village.
Les conditions exposées sont une durée de quarante ans à compter de la signature, une redevance annuelle de 50 € avec indexation selon les modalités du bail et la prise en charge des frais d'acte notarié par la commune. Le montant de la redevance suscite une question au regard des besoins de recettes communales. La présentation le justifie par la valeur locative du terrain et les investissements à la charge de l'association.
Des questions portent sur l'implantation du bâtiment, sa proximité avec l'école et les équipements destinés aux promeneurs. Il est précisé que le bâtiment est destiné à l'association et n'a pas vocation à recevoir le public. L'accès des randonneurs et autres usagers concerne les aménagements extérieurs évoqués, notamment des toilettes accessibles et un espace de repos ou de pique-nique. Le plan définitif et l'implantation exacte des équipements restent à préciser.
Madame la maire fait état d'un lien de filiation avec le président de l'association et se déporte. Son départ de la salle puis son retour sont relatés. Pour l'examen de ce point, la présidence est confiée à Monsieur Patrick ELLUECQUE, présenté comme adjoint à l'urbanisme et à la voirie.
Le dispositif présenté prévoit de prendre acte du déport de Madame la maire et de désigner Madame Michelle Faure, conseillère municipale, pour représenter la commune et signer le bail ainsi que les documents nécessaires à sa régularisation et à son exécution. Toute modification du bail avant signature doit être portée à la connaissance du conseil municipal.
L'accord sur le dossier est rapporté. En fin d'échange, il est précisé que le vote porte sur la désignation du signataire.

Résultat du vote : adoption par 11 voix pour, sans opposition ni abstention exprimée. Madame la maire n'a pas pris part au vote relatif à cette affaire.

4/ Environnement : Signature de la nouvelle convention ENS SL 319

Madame la maire présente une nouvelle convention avec le Département, appelée à remplacer celle de 2013 à la suite du classement de l'espace naturel sensible en ENS local à vocation patrimoniale. La préservation de la faune et de la flore demeure prioritaire ; l'accueil doit être compatible avec la sensibilité du site, sans recherche d'une fréquentation de masse.
Il est indiqué que le soutien annuel au suivi administratif passe de 1 000 € à 2 000 €. Le plan de gestion doit être respecté ; une animation annuelle et des actions d'information du public sont évoquées. Le plan est consultable sur demande. Le conseil autorise Madame la maire à signer la nouvelle convention n°SPN-2025-027 « Intégration dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles(ENS) du Département de l'Isère du Site Local Communal Zone humide et ruisseau de Valencey (SL319) »
Résultat du vote : adoption à l'unanimité annoncée, sans opposition ni abstention exprimée.

5/ Intercommunalité : Désignation des représentants – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame la maire expose l'objet de la commission locale d'évaluation des charges transférées et la demande de la communauté de communes de désigner un titulaire et un suppléant. Les échanges portent sur la compréhension des flux financiers entre la commune et l'intercommunalité, ainsi que sur la fréquence, les horaires et les contraintes professionnelles liées aux réunions.
La possibilité de modifier ultérieurement la désignation est rappelée si la charge de participation s'avère trop importante. Les échanges finaux indiquent Pierre CUISNIER comme titulaire et Nadège MICHOUD comme suppléante, avec participation à une première réunion puis réexamen si nécessaire.
Résultat du vote : adoption à l'unanimité annoncée, sans opposition ni abstention exprimée.

Madame la maire rappelle que les commissions communautaires permettent de discuter les dossiers en amont du conseil communautaire. Les élus sont invités à prendre connaissance de l'appel à candidatures déjà transmis et à participer selon leurs disponibilités et leurs compétences. Les contraintes des élus en activité sont reconnues.

III) Point budgétaire

Nadège MICHOUD présente un point sur l'exécution du budget. La situation est décrite comme conforme aux prévisions à ce stade de l'année. Des subventions d'investissement de l'État et du Département restent attendues ; des factures et devis concernant notamment la salle des fêtes et l'école ont été traités. Un récapitulatif des charges de fonctionnement récurrentes est demandé afin d'apprécier la durée de couverture offerte par la trésorerie. Aucun budget rectificatif n'est soumis au vote à ce titre dans les échanges.

Une aide à la Protection civile pour les sinistrés des incendies a été envisagée pendant l'été. Nadège indique qu'un versement communal supplémentaire n'est pas prévu cette année au regard des crédits disponibles. Une participation à un dispositif de solidarité évoqué par l'intermédiaire des Maires de France pourrait être étudiée au prochain budget, sans montant arrêté ni engagement voté lors de la présente séance.

Le Club Diamant a reçu une subvention de 500 € en juillet, puis son bureau a annoncé son intention de démissionner et de dissoudre l'association. Madame la maire indique avoir demandé d'étudier une mise en sommeil et une adaptation des statuts afin de préserver la possibilité d'une reprise. L'assemblée générale n'a pas encore eu lieu. Les possibilités de conserver les fonds dans la perspective d'un redémarrage sont discutées ; aucune durée ni modalité juridique n'est arrêtée par le conseil.
Il est annoncé que l'association a accepté de reverser les 500 € à la Protection civile, que le virement a été effectué et qu'un justificatif a été transmis. Le conseil est informé de cette opération déjà réalisée par l'association ; il n'est pas fait état d'une nouvelle attribution de subvention municipale votée ce soir.

La rencontre avec les associations du 4 septembre a permis de rappeler la nécessité de renseigner et de justifier les demandes de subvention au moyen du formulaire Cerfa. Les conditions de location des salles ont également été évoquées. Des remerciements de l'association SORLIN'GYMN et de la DDEN pour les subventions reçues sont portés à la connaissance du conseil.

IV) Informations diverses et tour de table

CSOB : Madame la maire rend compte du comité de pilotage du 7 septembre consacré au nouveau projet social du centre Odette Brachet, présenté comme validé par la CAF. L'objectif est de développer une maison des habitants ouverte aux onze communes membres, de renforcer la participation des habitants et de mieux faire connaître les services destinés aux familles, aux enfants et aux adolescents.
Un déficit de 56 000 € est annoncé à l'horizon de la fin d'année. Les élus font apparaître une incompréhension sur la coexistence de deux financements : les sommes reçues de l'intercommunalité puis reversées au centre, et une cotisation propre aux communes. Son montant exact et les éventuels arriérés restent à clarifier, de même que la rédaction de la convention. Véronique JAYET-BESNARD doit représenter Madame la maire au comité des financeurs annoncé.

Transport A la Demande (T.A.D) : Madame la maire présente le service de transport à la demande annoncé par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Son lancement est prévu le 19 octobre à 9 h 30, à titre expérimental pour un an, avec gratuité pendant cette période. Il complète les services de covoiturage et de location de vélos électriques déjà évoqués.
Le dispositif présenté comprend trois zones, chacune desservie par un minibus de neuf places pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Cinq arrêts sont annoncés pour la commune. Le coût de fonctionnement intercommunal annoncé est de 230 000 €.
Les modalités communiquées en séance sont les suivantes : fonctionnement du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 ; réservation par téléphone ou sur internet jusqu'à 17 h 30 la veille ; annulation gratuite jusqu'à la même échéance ; âge minimum de quatorze ans pour voyager seul. Une desserte à domicile est évoquée lorsque l'état de santé le justifie, ainsi que la possibilité d'un accompagnant.
Les élus interrogent l'organisation des retours, l'adaptation des horaires aux rendez-vous, les déplacements entre zones et l'absence de desserte de certains équipements intermédiaires. Le service vise d'abord l'accès aux pôles du territoire. Des ajustements sont attendus au vu de l'expérimentation. Une campagne de communication doit débuter le 12 octobre, avec des supports à relayer par les communes.

Parrainage de candidat – élection présidentielle : Madame la maire indique qu'elle ne souhaite parrainer aucun candidat à l'élection présidentielle, en référence au caractère apolitique de la liste municipale.

Arrosage des plantations des espaces publics : Madame la maire précise que l'arrosage des plantations communales utilise l'eau de pluie récupérée dans la cuve de l'école. La fontaine du village est fermée dans le contexte de sécheresse.

Nettoyage d'automne : Le nettoyage d'automne est fixé au samedi 17 octobre.

Congrès des Maires de l'Isère : Le 68e Congrès des maires de l'Isère est annoncé le 26 septembre à Alpexpo Grenoble, de 8 h à 15 h.

Date du prochain conseil municipal : Le prochain conseil municipal, initialement envisagé le 12 octobre, est reporté au 19 octobre en raison de la conférence territoriale départementale du 12 octobre à 19 h à Crémieu.

Urbanisme : Patrick ELLUECQUE et Madame la maire exposent une erreur alléguée de délimitation d'une zone humide dans le PLU, empêchant l'extension d'une exploitation agricole. Deux études financées par l'exploitant sont présentées comme établissant le caractère non humide de la partie étudiée et la limite à retenir.

Une intervention du bureau d'études chargé du PLU est envisagée pour rectifier cette délimitation, en lien avec les services de la DDT. Un coût de 5 000 € est annoncé, auquel s'ajouterait celui du prestataire chargé du registre dématérialisé. Il est précisé que la démarche concerne la rectification d'une erreur et ne constitue pas une ouverture générale à la constructibilité des zones agricoles.
Ce point constitue une information. Des délibérations ultérieures seront nécessaires. La commission des finances est sollicitée pour déterminer rapidement si la dépense pourrait être engagée sur l'exercice en cours ou sur le suivant.

Commission sociale et conseil municipal enfants : Véronique JAYET-BESNARD évoque des actions ou communications à étudier pour Octobre rose, la semaine d'information sur la santé mentale et une collecte alimentaire. Des idées d'animation sont recherchées pour le repas des aînés prévu le 23 janvier 2027 ; les conseillers municipaux sont invités à participer en réglant leur part.
Une première rencontre avec Vasselin a porté sur la création d'un conseil municipal enfants, après une visite à Morestel. Le projet concernerait notamment les élèves de CM1 et CM2. Son organisation doit encore être précisée : rythme des réunions, mobilisation des élus selon les thèmes et possibilité d'associer des personnes extérieures. Les échanges et travaux préparatoires doivent se poursuivre.

École : Monique GADEN indique que la fibre a été installée dans le bâtiment scolaire. Une extension du réseau WIFI a été nécessaire.
L'accueil de Chloé, stagiaire de seconde de la MFR pour le premier trimestre, est également évoqué. Son stage relève d'un accord entre la MFR, la mairie et l'école. Il est distingué de l'intervention d'une volontaire en service civique, qui relève de l'école et de l'Éducation nationale. Le conseil souligne la nécessité de poursuivre les échanges lors des journées de décharge de la directrice.

Énergie et éclairage public : Alexandre GIRBAL présente une étude de la puissance électrique souscrite pour l'ensemble école et mairie. Une puissance de 42 est mentionnée pour le contrat actuel, avec un pic de consommation observé de 33. L'hypothèse d'un passage à un tarif bleu et celle de contrats distincts pour l'école et la mairie sont exposés.
Les comparaisons doivent intégrer le prix de l'abonnement, les consommations selon les périodes, les conditions de l'achat groupé, les frais de modification, l'équilibrage des phases et les besoins futurs. Le TE38 et les interlocuteurs de l'achat groupé doivent être sollicités ; le contact d'un électricien doit être transmis. Les montants échangés étant indicatifs et parfois contradictoires, aucune économie définitive ni modification de contrat n'est arrêtée.
Un luminaire endommagé fait l'objet d'un suivi avec Eiffage. Il est demandé de relire la convention afin de déterminer ce que couvre le contrat et d'examiner le devis attendu avant décision.

Voirie et entretien des bâtiments :
Patrick fait le point sur les travaux de réparation ponctuelle de chaussée au point à temps. La couverture des voiries situées rue des Cerisiers et route des Voûtes doit être vérifiée, notamment au regard de la répartition des interventions avec Vasselin : élagage par Vasselin et point à temps par la commune, selon les échanges.
Les travaux de façade de l'école sont évoqués ainsi que trois devis concernant un portillon dégradé. Un devis d'entretien des menuiseries de la mairie est présenté. Les élus demandent de distinguer les éléments déjà traités récemment et soulignent la nécessité de préserver les huisseries de l'étage. Aucun choix définitif d'entreprise n'est annoncé.
Trois offres de réfection des inscriptions du monument aux morts sont comparées. L'intérêt d'une intervention avant le 11 novembre est exprimé, sous réserve du budget et des délais.
Un balayage des voies communales après travaux de point à temps est envisagé, avec évacuation des gravillons. Des coûts indicatifs sont cités. Il est rappelé que le balayage du chemin de Chamary doit être assuré par l'entreprise intervenante dans le cadre de sa prestation antérieure. L'exécution effective de cette obligation doit être suivie.

Sécurité routière et radar pédagogique : Une rencontre avec les services du Département est annoncée au sujet des limitations de vitesse. Madame la maire fait part de son opposition à plusieurs sections proposées à 90 km/h, particulièrement dans la descente de la Frette. Une carte alternative a été préparée. Les échanges portent sur l'adaptation de la signalisation et des transitions de vitesse aux

virages, aux habitations et aux usages locaux ; aucune nouvelle limitation n'est décidée par le conseil lors de ce point.
Pierre-Yves DURAND signale une difficulté d'extraction des données du radar pédagogique de la Frette, les relevés accessibles semblant bloqués à fin juin. Le fournisseur doit être contacté pour identifier la cause et clarifier les conditions d'une éventuelle mise à jour. La cause du dysfonctionnement n'est pas établie.

Culture et animations : Pierre-Yves DURAND présente l'exposition organisée à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. L'installation est annoncée à partir du jeudi, l'accueil des scolaires le vendredi et l'ouverture au public le samedi 12/09 et le dimanche 13/09 de 10 h à 18 h, avant démontage et nettoyage le lundi 14/09. Des volontaires sont recherchés pour des permanences de deux heures. Une lecture de la médiathèque de 15 h à 16 h le samedi est annoncée, ainsi que la présence de la famille Gillet.
La quatrième édition de la dictée est annoncée le 11 octobre, avec goûter offert. Une diffusion de flyers est prévue. Un concert de jazz vocal du groupe cité comme « Charlatan Transfer » est prévu le 12 décembre à 17 h à la salle du Caveau, avec répétition publique puis concert. Une prise en charge de la collation sera prise sur les crédits de la commission.

Espace naturel sensible et entretien communal : Gérard BUDIN indique que le matériel nécessaire à la passerelle permettant de rejoindre l'îlot de la mare de l'ENS est disponible. Une coupe a été réalisée autour de l'une des mares de la partie basse de l'ENS avec l'agent technique et un broyage est annoncé. L'élagage d'une haie sur le chemin de la Combe doit être organisé ; la date, l'aide de l'agent technique et l'information préalable des riverains restent à préciser.
Sont également évoqués la reprise d'un regard d'eaux pluviales sur la route de l'Église, l'entretien du cyprès à l'extérieur du cimetière et un emplacement pour les vélos. Les élus échangent sur la présence d'ambroisie dans certaines parcelles et sur le suivi des pièges à frelons. Ces points appellent un suivi technique en cours.

Eau et défense incendie : Pierre CUISNIER rend compte de ses démarches auprès du cabinet Merlin pour obtenir une réponse ciblée sur le gain de débit et de pression qu'apporterait le seul remplacement d'une section de canalisation du Petit Valencey. Une nouvelle clarification est attendue pour apprécier l'effet sur la défense incendie.
Il rapporte également une réunion du bureau du syndicat d'eau (SEPECC). Les échanges portent sur le rythme de renouvellement du réseau, les investissements futurs et la séparation des eaux usées et pluviales. Des niveaux de ressource jugés rassurants malgré la sécheresse sont rapportés. Les données chiffrées doivent être confirmées sur les documents du syndicat ; les échanges ne modifient pas les restrictions d'usage de l'eau applicables.

Patrimoine : la pose prochaine d'éléments en pierre et la remise en place de deux croix aux carrefours bas du Village et La Rebergère sont évoquées au titre de la valorisation du patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la maire remercie les participants et lève la séance à 23h23

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du 19 octobre 2026.

Le maire,
Nicole GENIN

MAIRIE DE ST SORLIN DE MORESTEL (ISÈRE)

La secrétaire de séance,